

neodisher LaboClean A 8

Version : 3 / FR

remplace la version : 2 /
FR

Date de révision:
04.12.2015

Date d'impression
10.03.16

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

neodisher LaboClean A 8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse:

Chemische Fabrik Dr. Weigert GmbH & Co. KG
Mühlenthal 85
D-20539 Hamburg
No. de téléphone +49 40 789 60 0
No. Fax +49 40 789 60 120
www.drweigert.com

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS:
sida@drweigert.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

GBK/ Infotrac: (USA domestic) 1 800 535 5053 or international +1 352 323 3500
ORFILA téléphone : +33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Met. Corr. 1 H290
Skin Corr. 1A H314
Eye Dam. 1 H318
Aquatic chronic 2 H411
STOT SE 3 H335

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

neodisher LaboClean A 8

Version : 3 / FR

remplace la version : 2 /
FR

Date de révision:
04.12.2015

Date d'impression
10.03.16

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Eliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient hydroxyde de sodium;métasilicate de disodium pentahydratée

Informations complémentaires

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

métasilicate de disodium pentahydratée

No. CAS 10213-79-3
No. EINECS 229-912-9
Numéro 01-2119449811-37
d'enregistrement
Concentration >= 10 < 25 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1B	H314
STOT SE 3	H335
Eye Dam. 1	H318
Met. Corr. 1	H290

carbonate de sodium

No. CAS 497-19-8
No. EINECS 207-838-8
Numéro 01-2119485498-19
d'enregistrement
Concentration >= 1 < 10 %
Classification Xi, R36

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2	H319
--------------	------

hydroxyde de sodium

No. CAS 1310-73-2
No. EINECS 215-185-5
Numéro 01-2119457892-27

neodisher LaboClean A 8

Version : 3 / FR

remplace la version : 2 /
FR

Date de révision:
04.12.2015

Date d'impression
10.03.16

d'enregistrement
Concentration $\geq 10 < 25\%$
Classification C, R35

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Skin Corr. 1A H314
Met. Corr. 1 H290

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)
Skin Corr. 1B H314 $\leq 2 < 5$
Skin Corr. 1A H314 ≥ 5
Skin Irrit. 2 H315 $\leq 0,5 < 2$
Eye Irrit. 2 H319 $\leq 0,5 < 2$

trocloène sodique

No. CAS 2893-78-9
No. EINECS 220-767-7
Concentration $\geq 1 < 10\%$
Classification Xn, R22
 Xi, R36/37
 O, R8
 N, R50/53
 E, R2
 R31

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Acute Tox. 4 H302
Aquatic Chronic 1 H410
Aquatic Acute 1 H400
Eye Irrit. 2 H319
Ox. Sol. 2 H272
STOT SE 3 H335

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Après inhalation massive de poussières, appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon. Conduire chez le médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

neodisher LaboClean A 8

Version : 3 / FR

remplace la version : 2 /
FR

Date de révision:
04.12.2015

Date d'impression
10.03.16

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ça peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaller les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Rabattre la poussière par pulvérisation d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation et le dépôt de poussières. Conserver le récipient bien fermé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Classe de stockage d'après TRGS 510

neodisher LaboClean A 8

Version : 3 / FR

remplace la version : 2 /
FR

Date de révision:
04.12.2015

Date d'impression
10.03.16

Classe de stockage d'après 8B Matières dangereuses non combustibles corrosives
TRGS 510

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) pas de données

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres données

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Ne pas inhale les poussières/les fumées/les aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Protection respiratoire - Note

En cas de pulvérisation, porter un appareil de protection respiratoire. Masque anti-poussières

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques (EN 374)	
Matériau approprié	néoprène
Matériau approprié	butyle
Matériau approprié	nitrile

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat solide

Couleur blanc

Odeur caractéristique

La limite de l'odeur

Remarque non déterminé

valeur pH

Valeur	env.	14	
Concentration/H ₂ O	10		%

Point de fusion

Remarque non déterminé

Point de congélation

Remarque non déterminé

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque non déterminé

Point d'éclair

Remarque Non applicable

Le coefficient de l'évaporation

neodisher LaboClean A 8

Version : 3 / FR

remplace la version : 2 /
FR

Date de révision:
04.12.2015

Date d'impression
10.03.16

Remarque	non déterminé
inflammabilité (solide, gaz)	
évaluation	non déterminé
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
Remarque	non déterminé
Pression de vapeur	
Remarque	non déterminé
Densité de vapeur	
Remarque	non déterminé
Densité	
Remarque	non déterminé
Hydrosolubilité	
Remarque	non déterminé
solubilité(s)	
Remarque	non déterminé
coefficient de partage: n-octanol/eau	
Remarque	non déterminé
Température d'inflammabilité	
Remarque	non déterminé
température de décomposition	
Remarque	non déterminé
Viscosité	
Remarque	non déterminé
propriétés explosives	
évaluation	non déterminé
Propriétés comburantes	
Remarque	non déterminé

9.2. Autres informations

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

température de décomposition

Remarque non déterminé

10.5. Matières incompatibles

Dégagement de chlore au contact des acides. Réaction fortement exothermique avec les acides.

neodisher LaboClean A 8

Version : 3 / FR

remplace la version : 2 /
FR

Date de révision:
04.12.2015

Date d'impression
10.03.16

10.6. Produits de décomposition dangereux

vapeurs ou gaz irritants

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

Espèces	rat	
DL 50	> 2000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

trocloène sodique

Espèces	rat	
DL 50	1400	mg/kg

métasilicate de disodium

Espèces	rat	
DL 50	1150	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque non déterminé

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

trocloène sodique

Espèces	rat	
DL 50	> 5000	mg/kg
Source	IUCLID	

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque non déterminé

Corrosion/irritation cutanée

évaluation Corrosif

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation Corrosif

sensibilisation

Remarque non déterminé

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque non déterminé

Mutagénicité

Remarque non déterminé

Toxicité pour la reproduction

Remarque non déterminé

Cancérogénicité

Remarque non déterminé

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Remarque L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

Danger par aspiration

Pas de dangers particuliers à mentionner.

Expériences issues de la pratique

L'inhalation de poussières peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

Autres données

neodisher LaboClean A 8

Version : 3 / FR

remplace la version : 2 /
FR

Date de révision:
04.12.2015

Date d'impression
10.03.16

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

non déterminé

Toxicité pour les poissons (Composants)

troclosène sodique

Espèces	Lepomis macrochirus	mg/l
CL 50	0,28	
Durée d'exposition	96	h
Source	IUCLID	

métasilicate de disodium

Espèces	Gambusia affinis	mg/l
CL 50	2320	
Durée d'exposition	96	h

métasilicate de disodium

Espèces	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)	mg/l
CL 50	210	
Durée d'exposition	96	h

Toxicité pour les daphnies (Composants)

troclosène sodique

Espèces	Daphnia magna	mg/l
CL 50	0,18	
Durée d'exposition	48	h
Source	IUCLID	

Toxicité pour les bactéries (Composants)

métasilicate de disodium

Espèces	boue activée	mg/l
CE50	> 100	
Durée d'exposition	3	h

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

non déterminé

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

non déterminé

neodisher LaboClean A 8

Version : 3 / FR

remplace la version : 2 /
FR

Date de révision:
04.12.2015

Date d'impression
10.03.16

12.6. Autres effets néfastes

Indications générales

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre ADR/RID

14.1. Numéro ONU

UN 1759

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

SOLIDE CORROSIF, N.S.A. (hydroxyde de sodium, troclosène sodique)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8

Carte pour désignation du danger 8

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

Quantité limitée 1 kg

Les catégories de transport 2

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Code de restrictions en tunnels E

Transport maritime IMDG/GGVSee

14.1. Numéro ONU

UN 1759

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

CORROSIVE SOLID, N.O.S. (sodium hydroxide, troclosene sodium)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin

Code IMDG «groupes de séparation» 18 Alcalis

Transport aérien

14.1. Numéro ONU

UN 1759

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

CORROSIVE SOLID, N.O.S. (sodium hydroxide, troclosene sodium)

neodisher LaboClean A 8

Version : 3 / FR

remplace la version : 2 /
FR

Date de révision:
04.12.2015

Date d'impression
10.03.16

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

14.5. Dangers pour l'environnement

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir paragraphes 6 à 8

Autres informations

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégories d'accident suivant la Directive 96/82/CE

Catégorie	9.II	Substances dangereuses pour l'environnement	200.000	kg	500.000	kg
-----------	------	---	---------	----	---------	----

Composants (règlement (CE) no 648/2004)

15 % ou plus, mais moins de 30 %:

phosphates

moins de 5 %:

agents de blanchiment chlorés

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)	WGK 1
Remarque	Classification according to Annex 4 VwVwS

COV

COV (CE)	0	%
----------	---	---

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

SECTION 16: Autres informations

phrases R de la rubrique 3

2	Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
22	Nocif en cas d'ingestion.
31	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
35	Provoque de graves brûlures.
36	Irritant pour les yeux.
36/37	Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
8	Favorise l'inflammation des matières combustibles.

mentions de danger H-de la rubrique 3

neodisher LaboClean A 8

Version : 3 / FR

remplace la version : 2 /
FR

Date de révision:
04.12.2015

Date d'impression
10.03.16

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très毒ique pour les organismes aquatiques.
H410	Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Met. Corr. 1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Ox. Sol. 2	Matière solide comburante, Catégorie 2
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.